

MFB	Procès-verbal Séance du Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond
MVS	
	CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGEOYS Établissement : Guy-Drummond Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond tenue le 23 juin à 14h30 par TEAMS. SONT PRÉSENTS : Manuela-Elvira Vlad-Sabie, directrice Marie-Frédérique Biron, présidente/parent Elizabeth Villeneuve, parent Selene Rivas-Cruz, enseignante Annie Perreault, psychoéducatrice Ghazal Sarmadi Rad, enseignante anglais Nadine Desjardins, enseignante Yves Plourde, parent SONT ABSENTS : Julie Brulé, éducatrice en milieu scolaire Caroline Lussier, enseignante Emmanuelle Deneault, vice-présidente, parent Magdalena Zdebik, parent Véronique Laberge Gaudin, parent 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM La réunion débuta à 14h35. 2. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC (15 minutes) Pas de question. 3. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS Tous les documents ont été transmis aux membres lors de la convocation. 4. MODIFICATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR Il est proposé par Yves Plourde , et résolu: Que l'ordre du jour de la séance du 5 juin 2025 du conseil d'établissement soit adopté tel que déposé. ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MFB	Procès-verbal Séance du Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond
MVS	
	5. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 MAI 2025. L'approbation des procès-verbaux de la réunion ordinaire du 5 juin 2025 et de la réunion extraordinaire du 23 juin est reportée à la première rencontre en septembre 2025. 6. POINTS DE LA DIRECTION : <u>Sujets à adopter</u> 6.1. Projet éducatif – révision annuelle (R39) Résolution # 39 Résolution # 39 PROJET ÉDUCATIF ATTENDU qu'il est des fonctions et pouvoirs du Conseil d'Établissement d'approuver la révision annuelle du projet éducatif et son actualisation proposés par le directeur de l'école (Art. 74, 75, 96.15 et 110.1) ; ATTENDU: ➤ Que l'établissement d'enseignement a élaboré un projet éducatif qui comprend des enjeux, des orientations, des objectifs, des indicateurs et des cibles. ➤ Qu'il a communiqué ce projet à la communauté éducative et à la population. Cet exercice terminé, l'établissement d'enseignement peut se doter d'un plan d'action. Sur proposition dûment faite, appuyée par Yves Plourde , et adoptée à l'unanimité, IL EST RÉSOLU : • QUE le Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond approuve le plan d'action pour l'année scolaire 2024-2025 de l'établissement tel que présenté par la direction. 6.2. Plan lutte révision annuelle (R40) PLAN SANTÉ ET BIEN-ÊTRE ATTENDU qu'il est des fonctions et pouvoirs du Conseil d'Établissement d'adopter le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposés par le directeur de l'école (Art. 75.1 et 83.1) ; ATTENDU que ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école;

MFB	Procès-verbal Séance du Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond 
MVS	
	Sur proposition dûment faite, appuyée par Annie Perreault, et adoptée à l'unanimité, IL EST RÉSOLU : • QUE le Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond adopter le plan de santé et bien-être pour l'année scolaire 2025-2026 de l'établissement tel que présenté par la direction. 6.3. Rapport annuel Conseil établissement (R41) Résolution # 41 Rapport annuel du Conseil d'établissement ATTENDU qu'il est des fonctions et pouvoirs du Conseil d'Établissement de préparer et adopter le rapport annuel du Conseil d'établissement et de la transmettre au Centre de services scolaire, (Art. 82 et 110.4); ATTENDU que ce rapport a principalement pour objet la consignation des activités du conseil relatives notamment à la tenue de ses séances, au contenu des décisions prises par ses membres et à leur application, au bilan de son fonctionnement interne et aux résultats obtenus au terme de ces activité, Sur proposition dûment faite, appuyée par Selene Rivas- Cruz, et adoptée à l'unanimité, IL EST RÉSOLU : • QUE le Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond approuve le Rapport annuel du Conseil d'établissement 2024-2025 de l'établissement tel que présenté par la présidente du conseil. 6.4. Reddition compte pour le budget du Conseil d'établissement (R42) Résolution # 42 Reddition de comptes – budget du Conseil d'établissement ATTENDU qu'il est des fonctions et pouvoirs du Conseil d'Établissement de réaliser la Reddition de compte concernant le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement au centre de services scolaire, (Art. 66 et 108); ATTENDU que ce rapport a principalement pour objet le bon fonctionnement du conseil, étant donné qu'en séance du Conseil d'établissement du 17 décembre 2024 a été approuvé que le ➤ QUE le budget du Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond en somme de 375,00 \$ soit utilisé pour servir à des activités de récompense pour tous les membres du personnel de l'école. Sur proposition dûment faite, appuyée par Marie-Frédérique Biron, et adoptée à l'unanimité, IL EST RÉSOLU :

MFB	Procès-verbal Séance du Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond
MVS	
	• QUE le Conseil d'établissement de l'école Guy-Drummond approuve la reddition de comptes pour le budget annuel de fonctionnement du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2024-2025. 7. Points du délégué au Comité de parents (15 minutes). Yves explique qu'il y a eu une présentation Powerpoint à présenter lors de l'assemblée générale pour expliquer le rôle des membres au CÉ. 8. Levée de la réunion à 15h20 Tous les sujets à l'ordre du jour, ayant été traités; Il est proposé par Yves Plourde et résolu : QUE la séance soit levée. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ. _____ _____ La présidente La direction